

Bourses de mobilité de stage

	Je suis boursier du CROUS (stage entre 2 et 12 mois)	Je suis NON-boursier du CROUS
Europe	<p>■ Je me renseigne sur les critères d'éligibilité à la bourse Horizons de la région Occitanie. Si je suis éligible, je remplis un dossier auprès de la région avant mon départ en stage (250€/ mois) - hors année de césure. L'UT1 Capitole ne gère pas les bourses de la Région.</p> <p>■ Si je respecte les critères de la bourse AMI, je remplis auprès du SCREI de l'UT1 Capitole un dossier de bourse AMI* (réservée aux boursiers du CROUS) d'un montant forfaitaire de 800€ pour la totalité du stage. La somme de 800€ est versée en 1 fois (sous réserve de réception de l'attestation de début).</p> <p>■ Si vous remplissez les critères de la région et de la bourse AMI, <u>vous pourrez cumuler les deux.</u></p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>*Dossier à télécharger en se connectant au site intranet d'UT1 : Santé et action sociale/Bourses/Bourses et aides à la mobilité internationale/Bourse AMI - Stages</p> </div>	<p>■ Si j'effectue un stage entre 2 et 12 mois, je remplis auprès du SCREI de l'UT1 Capitole un dossier de bourse Erasmus+** de stage.</p> <p>Je perçois 450€ par mois si mon stage est réalisé dans un pays du groupe 1 et 400€ dans un pays du groupe 2***.</p> <p>La bourse de stage est soumise à l'approbation d'une commission et peut par conséquent ne pas être attribuée, être attribuée partiellement ou en totalité.</p> <p>La bourse est versée en 2 fois : d'abord 80% du montant total après le début du stage (si l'attestation de début d'études est reçue dans les temps) puis le solde de 20% en septembre sous réserve de réception de l'attestation de fin de stage.</p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>**Dossier à télécharger en se connectant au site intranet d'UT1 : Santé et action sociale/Bourses/Bourses et aides à la mobilité internationale/Bourses Erasmus+ - Stages</p> </div> <p>■ Si je n'ai pas droit à la bourse de stage Erasmus et que je pars en Catalogne ou dans les îles Baléares, je me renseigne avant mon départ sur les chèques Eurocampus auprès de la région Occitanie.</p>
Hors-Europe	<p>■ Je me renseigne sur les critères d'éligibilité à la bourse Horizons de la région Occitanie. Si je suis éligible, je remplis un dossier auprès de la région avant mon départ en stage (250 / mois) - hors année de césure. L'UT1 Capitole ne gère pas les bourses de la Région.</p> <p>■ Si je respecte les critères de la bourse AMI, je remplis auprès du SCREI de l'UT1 Capitole un dossier de bourse AMI* (réservée aux boursiers du CROUS) d'un montant forfaitaire de 800€ pour la totalité du stage. La somme de 800€ est versée en 1 fois (sous réserve de réception de l'attestation de début).</p> <p>■ Si vous remplissez les critères de la région et de la bourse AMI, <u>vous pourrez cumuler les deux.</u></p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>*Dossier à télécharger en se connectant au site intranet d'UT1 : Santé et action sociale/Bourses/Bourses et aides à la mobilité internationale/Bourse AMI - Stages</p> </div>	<p>A titre d'information, je peux me renseigner sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Mouv'box gérée par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (/!\ sous réserve de reconduction pour l'année 2018-2019) chèques de coopération décentralisée - les chèques de coopération décentralisée de la Région Occitanie (si mon stage est obligatoire, de 12 semaines minimum, réalisé dans des régions spécifiques du Brésil, du Cambodge, de Chine, d'Inde, de Palestine et du Sénégal et que la gratification est inférieure ou égale à l'indemnité réglementaire de stage en France). - les organismes d'aide sociale (comité d'entreprise...) des employeurs des parents, région, département d'origine... - Mairie du lieu de résidence etc.

Informations données à titre indicatif et susceptibles de modifications, notamment pour la Région.
Dossier à remettre complet avant le 15/9/17 pour les stages qui débutent au 1er semestre et avant le 30/04/18 pour les stages qui débutent au 2nd semestre.
Les doctorants ne sont pas concernés par ces dates butoirs et doivent déposer leur dossier avant leur départ en mobilité.

*****Pays du programme Erasmus (Europe) :**

Pays du groupe 1 : Danemark, Irlande, France, Italie, Autriche, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Liechtenstein, Norvège
Pays du groupe 2 : Belgique, République Tchèque, Allemagne, Grèce, Espagne, Croatie, Chypre, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Islande, Turquie, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine

Informations UT1 : [Se connecter sur le site intranet d'UT1/Santé et action sociale/Bourses](#)

Contact UT1 : bourses.international@ut-capitole.fr

Contact Mouv'box : mouvbox@univ-toulouse.fr

Informations Région : www.laregion.fr/Midi-Pyrenees-Horizons

Contact Région : bourses.mobilite@laregion.fr